

Appel à Projets EEV – Elles en Vacances

Bilan des séjours 2025



Sommaire

Le contexte	2
Les chiffres clés 2025	3
Les porteurs de projets	3
Les projets	4
Les bénéficiaires	8

Le contexte

Un appel à projets relancé, consolidé et pérennisé en 2025

La protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs familles constitue un enjeu social grandissant pour les décideurs publics et les acteurs associatifs.

C'est dans ce cadre que l'ANCV a lancé dès 2020, dans le cadre de son Fonds d'expérimentation, l'appel à projets « Elles en Vacances », destiné à soutenir le départ en vacances de ce public, afin de leur apporter un moment de répit et de remobilisation, dans un parcours de vie marqué par de multiples difficultés, contribuant à leur reconstruction, au développement du lien social et intrafamilial, ainsi qu'au renforcement de l'accompagnement global mis en œuvre par les organismes à leur contact.

Tout au long de sa phase expérimentale, l'appel à projets a connu un développement quantitatif significatif, tant sur le nombre de projets que sur le nombre de bénéficiaires (de 64 bénéficiaires en 2020 à 1 747 en 2023).

Il a confirmé sa capacité à répondre aux attentes des acteurs engagés dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, qui témoignent d'impacts riches au niveau des établissements et de leurs projets éducatifs.

En 2024, l'ANCV a suspendu le déploiement de cet appel à projets, dans l'optique de travailler à sa pérennisation en lien avec la Caisse nationale d'allocations familiales, engagée dans le soutien et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Les deux organismes ont mobilisé leurs expertises respectives pour consolider le dispositif et renforcer son ancrage avec les besoins des acteurs de terrain et les autres dispositifs existants.

Ce travail a conduit en 2025 :

- A l'intégration d'« Elles en vacances » au sein des appels à projets permanents des Aides aux projets vacances / aides d'appui ;
- A sa relance, avec le soutien de la Cnaf.

Le présent bilan porte sur les séjours réalisés par les 23 porteurs de projets en 2025.

Rappel sur les conditions et modalités de l'appel à projets

L'appel à projets permet à l'Agence d'attribuer une aide représentant jusqu'à 70 % du coût total des projets, dans la limite de 350 € par femmes victimes de violence, 200 € par proche, et 100 € par accompagnateur.

Il s'adresse à toute structure intervenant sur le champ de l'accompagnement des femmes victimes de violences (services de l'Etat, collectivités, associations) qui interviennent auprès des femmes :

- Soit en assurant directement auprès d'elles un accompagnement social sectoriel ou global, ponctuel ou au long cours ;
- Soit en les orientant vers des établissements ou services répondant à leurs problématiques et besoins.

Les chiffres clés 2025

	2025
Nb de porteurs de projets actifs	23
Nb de demandes reçues	29
Nb de demandes aidées	24
Nb de séjours réalisés	105
Nb de bénéficiaires	1 206
- Dont femmes accompagnées	755
- Dont proches/amis	451
Accompagnateurs	187
Total bénéficiaires/accompagnateurs	1 393
Montant global octroyé	358 150 €
Montant global utilisé	311 679 €
Montant moyen par bénéficiaire hors accompagnateur	258 €

En 2025, l'ANCV a réceptionné et instruit 29 projets, déposés par 23 porteurs de projets :

- 24 ont été soutenus par l'ANCV. L'ensemble des projets soutenus ont été réalisés, mais certains ont bénéficié à un nombre moindre de participants qu'initialement prévu ;
- Les 5 autres ne correspondaient pas aux attendus de l'appel à projets et ont, à ce titre, fait l'objet d'un rejet.

Malgré la suspension opérée en 2024, « Elles en vacances » a confirmé son attrait pour les porteurs de projets.

1 206 femmes victimes de violences et / ou leurs familles et proches ont réalisé un séjour dans le cadre du dispositif.

358 150 € d'aide ont été attribués dans ce cadre, ce qui correspond à un montant moyen d'aide de 258 € par personne.

Les porteurs de projets

Un réseau de porteurs de projets engagés dans l'accompagnement des femmes victimes de violences

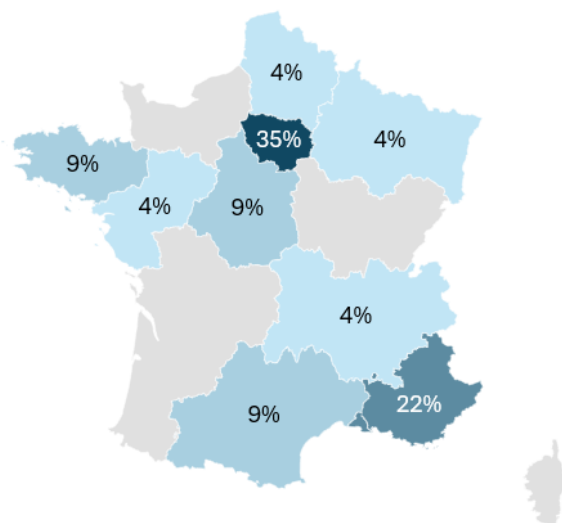
La plupart des porteurs de projets sont des organismes associatifs de travail social ou d'éducation populaire, qui interviennent déjà auprès des femmes victimes : accueil d'urgence, accompagnement global ou sectoriel, réinsertion sociale des femmes, accès aux droits, la médiation interculturelle ou encore les activités sportives et culturelles ...

Les séjours réalisés dans le cadre d'« Elles en vacances » s'inscrivent ainsi dans la continuité du travail d'accompagnement déjà réalisé dont ils constituent le prolongement.

Les projets

Un réseau de porteurs de projets inégalement répartis sur le territoire

Région d'implantation des porteurs de projets



La répartition géographique des porteurs de projets met en évidence une présence dans la majorité des régions métropolitaines.

Une forte implantation des porteurs de projets est observée en région Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui regroupent à elles deux plus de la moitié des partenaires (**57 %**) :

- 8 structures en Ile-de-France ;
- 5 structures en PACA.

Il est à noter qu'un certain nombre de demandes émanent des services centraux des organismes demandeurs, majoritairement implantés en Ile-de-France, mais dont certains séjours sont organisés par leurs porteurs de projets implantés ailleurs sur le territoire.

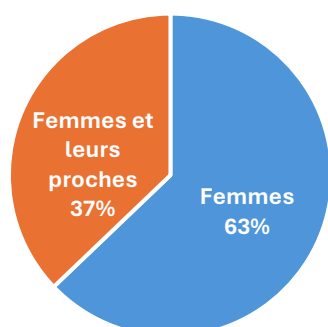
Parmi les **23 porteurs de projets** ayant déposé une demande d'aide pour un séjour :

- **8 porteurs de projets** ont sollicité l'ANCV pour la mise en œuvre de **plusieurs séjours**. Ces structures travaillent en partenariat avec des associations locales qui orientent les femmes victimes de violences vers les structures organisatrices du séjour, afin de leur permettre de concrétiser un projet de départ en vacances. Au total, 89 séjours ont été organisés par ces porteurs de projets ;
- **Les 15 autres porteurs de projets** ont déposé une demande pour **un séjour unique** et assurent, pour la plupart, un accompagnement direct des femmes bénéficiaires dans la préparation et la réalisation de leur projet vacances, soit 16 séjours réalisés au total (un porteur ayant déposé deux demandes mono-projet dans l'année).

Au total, ce sont donc 105 séjours de vacances qui ont été soutenus par l'ANCV dans le cadre de l'appel à projets.

Deux archétypes de projets

Répartition des séjours par type de bénéficiaires



Les porteurs de projets peuvent organiser des séjours exclusivement destinés aux femmes victimes de violences ou des séjours ouverts aux femmes accompagnées de leurs proches.

Parmi les 105 séjours organisés :

- Près de **2/3** concernent uniquement des femmes ;
- **1/3** concernent des femmes accompagnées de leurs proches (amis ou enfants).

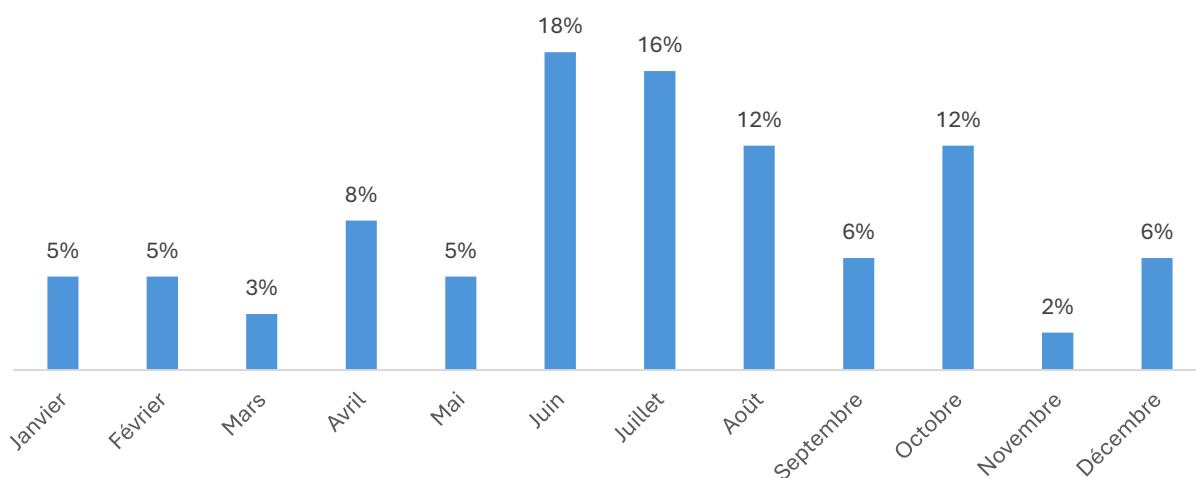
Les séjours organisés dans le cadre de l'appel à projets se répartissent en deux catégories :

- **une majorité (63%) de séjours dits « de rupture »** concernant exclusivement des groupes encadrés de femmes ont été réalisés tout au long de l'année au sein d'équipements de vacances, souvent privatisés. Ces projets intègrent des dynamiques de préparation collective, parfois complétées par des séances individuelles et prévoient, au-delà des activités de loisirs, des temps dédiés au soutien renforcé des femmes dans leur parcours d'accompagnement (psychologues, sophrologues, intervenants sportifs). Ces séjours ont pour objectif principal la remobilisation et la valorisation de femmes en situation de fragilité, accompagnées à l'année par la structure organisatrice, autour d'un projet commun ;
- **une part moindre (37%) de projets de séjours familiaux** (soit concernant les femmes mais aussi leurs familles et proches), ayant principalement eu lieu durant l'été et les ailes de saison, au sein de structures de vacances collectives permettant le contact avec d'autres vacanciers. Ces séjours sont dédiés aux loisirs et comprennent moins d'activités spécifiques. Leur durée est plus longue que lors des séjours de rupture. Les objectifs assignés portent davantage sur le resserrement des liens familiaux et sociaux.

La part des séjours de rupture affiche une hausse marquée par rapport à 2023 (+ 10 pts)

Les deux analyses qui suivent (période et répartition géographique des séjours) portent sur les données de 97 séjours sur les 105 soutenus, les données correspondantes n'ayant pas été recueillies pour 8 séjours.

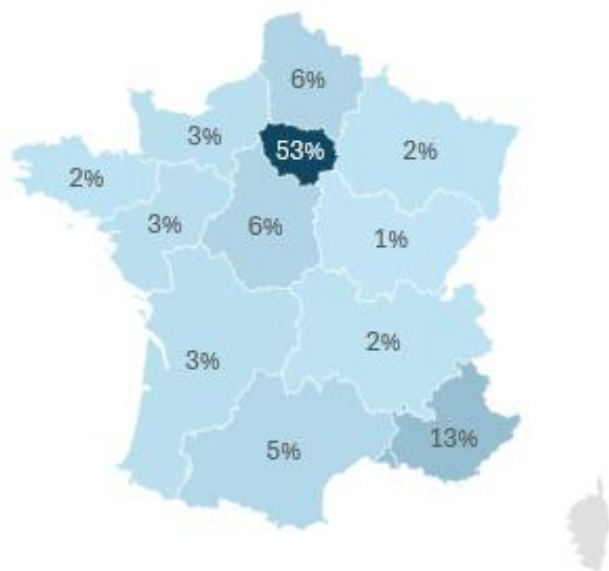
Une prépondérance des séjours sur la période estivale et les ailes de saison



Les séjours se sont déroulés tout au long de l'année. On observe néanmoins une forte concentration durant les ailes de saison, d'avril à octobre (77 %), avec un pic entre juin et août, période qui rassemble près de la moitié des séjours (46 %).

Des séjours sur l'ensemble du territoire métropolitain

Région de réalisation du séjour



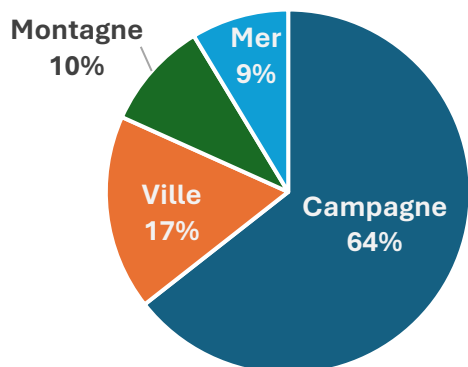
L'ensemble des séjours ont été réalisés en France métropolitaine.

Comme en 2023, la région Île-de-France a accueilli plus de la moitié des séjours, suivie par les régions PACA, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France et Occitanie.

Cette caractéristique découle de l'implantation géographique plus marquée des porteurs de projets en région parisienne : certains privilégient des séjours de proximité, facilitant permettant la l'organisation logistique et prise en charge du public accompagné, et d'autres sont propriétaires ou gestionnaires d'un lieu d'accueil implanté dans la région.

La campagne, un environnement privilégié

Environnement des séjours



La campagne, qui accueille près de deux-tiers des séjours, constitue la destination la plus fréquentée.

Le choix de cet environnement semble découler d'une volonté de privilégier le répit des participantes ainsi que de l'organisation de séjours de proximité par les porteurs de projets implantés dans les territoires.

La ville rassemble **17 %** des séjours, la montagne **10 %**, et la mer **9 %** seulement, contre **40 %** en 2023. Ce recul semble lié à la plus faible part de séjours familiaux en 2025 (**-10 pts**).

Les trois analyses qui suivent (mode d'hébergement, pension et transport) portent sur les 16 demandes mono-projet, pour lequel davantage de données sont disponibles à l'échelle des séjours.

Des choix d'hébergement variés et de pension variés

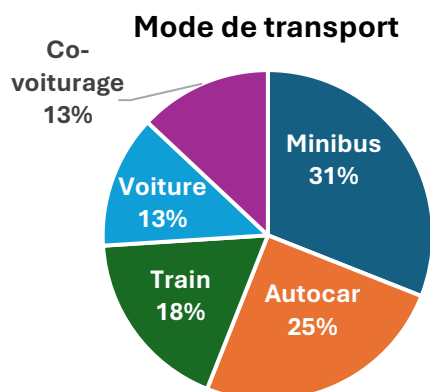
Type d'hébergement	Nombre de séjours	Part
Gîte rural, chambre d'hôtes, location	5	31 %
Village de vacances, Maison familiale de vacances	2	13 %
Autres	9	56 %
Total	16	100 %

Type de pension	Nombre de séjours	Part
Pension complète	6	38 %
Gestion libre	9	56 %
Demi-pension	1	6 %
Total	16	100 %

La majorité des séjours sont réalisés dans des types d'hébergement privés (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, locations, autres), notamment dans le cadre des séjours dits « de rupture ». La formule en gestion libre est privilégiée dans ce cadre.

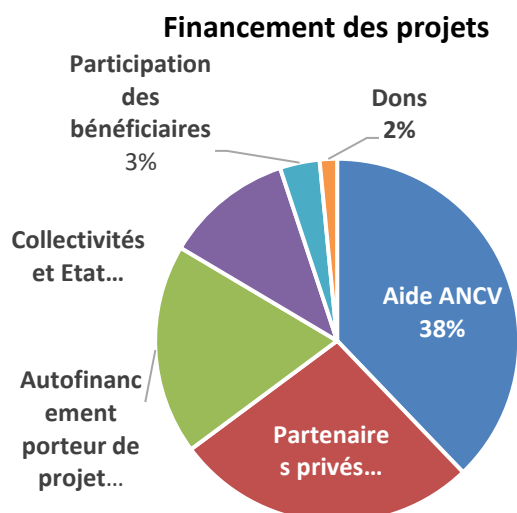
Les autres séjours ont été réalisés au sein d'équipements collectifs de vacances (villages de vacances, campings ou des hôtels), notamment dans le cadre de formules en pension complète.

Des modalités de transport en adéquation avec la forte proportion de séjours de proximité



Pour se rendre sur le lieu de séjour, plus de ¾ des porteurs de projets privilégient un transport terrestre en minibus (31 %), voiture (26 %) et autocar (25 %), en cohérence avec la prépondérance des séjours de proximité.

Des sources de financements variées, en complément de l'ANCV, principal financeur des projets



Le coût total des 105 séjours s'élève à 819 156 €, dont 311 679 € de financement ANCV, soit 38 % du coût total.

Près d'un tiers du financement (27 %) provient de partenaires privés, notamment d'entreprises et de fondations.

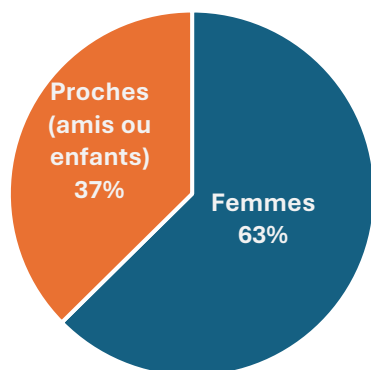
Le reste du financement est principalement assuré par les fonds propres des porteurs de projets ainsi que par les collectivités territoriales et l'État.

La participation financière des bénéficiaires est systématique mais représente néanmoins une part limitée du financement global, à hauteur de 3 %, illustrant la fragilité des personnes accompagnées.

Les bénéficiaires

La typologie des bénéficiaires

Typologie des bénéficiaires



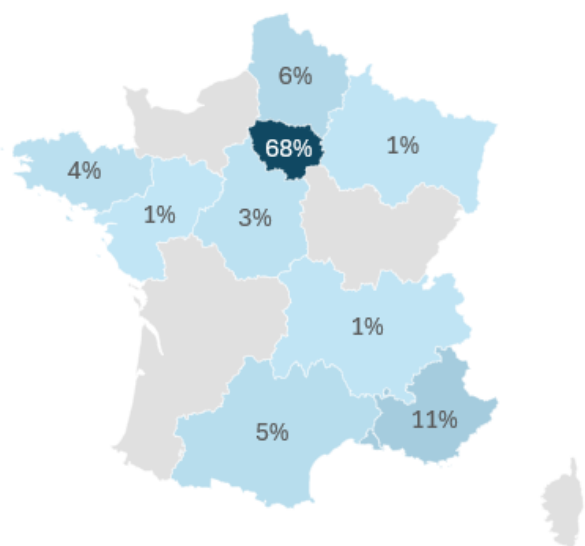
En 2025, l'appel à projets a permis le départ en vacances de **1 206** bénéficiaires, dont **755** femmes victimes de violences et **451** proches (amis/enfants).

Des accompagnateurs salariés et/ou bénévoles des structures porteuses de projets étaient présents dans l'ensemble des séjours.

187 accompagnateurs, dont **78 %** de bénévoles et **22 %** de salariés, ont bénéficié d'un soutien financier de l'ANCV.

La répartition géographique des bénéficiaires

Région d'implantation des bénéficiaires



La répartition géographique d'origine des bénéficiaires est cohérente avec les territoires d'implantation des porteurs de projets.

Le nombre de bénéficiaires est particulièrement élevé en Île-de-France (⅔ des bénéficiaires, soit **942** personnes, contre **35 %** des porteurs de projets, dans le cadre d'un nombre moyen de participants plus élevé dans les séjours organisés par les porteurs de la région).

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur compte quant à elle **159** bénéficiaires (**11 %**), suivie par les Hauts-de-France avec **90** partants (**6 %**).